

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2023

---

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 775

présenté par  
M. Valletoux

-----

**ARTICLE 6 TER**

Rédiger ainsi cet article :

« Sont validés l'inscription sur la liste d'aptitude et les titularisations, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, des trente-neuf élèves-directeurs ayant suivi la formation initiale dispensée après admission au concours ouvert au titre de l'année 2018 pour le recrutement des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ainsi que les certificats d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale délivrés aux intéressés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel, visant à préciser le périmètre de la validation législative afin de bien sécuriser sur le plan juridique la situation des directeurs concernés.